

Pièces Jointes n°14-15

Description des sources potentielles d'émissions de gaz à effet de serre et des mesures prises pour quantifier ces émissions

(article 1 du I de l'article R. 414-19 du code de l'environnement)

Non nécessaire : le site ne relève pas des dispositions des articles L.229-5 et 229-6